Département de l'AIN
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de SAINT ETIENNE
DU BOIS
Commune de **RAMASSE**

Accusé de réception en préfecture
001-210103172-20260629-2026-06-01-DE
Date de télétransmission : 31/07/2026
Date de réception préfecture : 31/07/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 11
- présents :11
- votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin 2026
le Conseil municipal de la Commune de RAMASSE
dûment convoqué à la date du : 18/06/2026, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PASSAQUET, Maire

Présents : Mmes et Mrs. BORGET Jean-Pierre., BUIRET Christiane., DEULCEUX Rémi., FONTANAY Thierry., GRAZIOLI Emeline, LAURENT Christine, LOISY Sylvie, MORELLET Damien, PASSAQUET Christian, PORRIN Michel, TERRAILLON Céline
Absent : Néant
Secrétaire de séance : DEULCEUX Rémi

N° 2026-06-01

OBJET : Subventions aux associations 2026

Considérant les demandes de subventions pour l'année 2026 émanant de diverses associations ;

Vu le budget primitif de l'année 2026 et notamment la somme de 4 500 € inscrite à l'article 6574 ;

Sur proposition de son Maire, qui décide d'allouer un montant total de **3000 euros**

Nom de l'association	Siège à	Montant voté
Patrimoine de Ramasse	RAMASSE	200 €
Notre Dame des Conches	RAMASSE	200 €
L'Entrée des Artistes	RAMASSE	200 €
Société de Chasse de Ramasse	RAMASSE	200 €
Corps en mouvement	RAMASSE	200 €
Comité de Fleurissement	RAMASSE	200 €
Association pour l'animation et la sauvegarde des sites religieux de Ramasse	RAMASSE	200 €
Les Pilot'Ain	RAMASSE	200 €
TOTAL Ramasse		**1 600 €**

Département de l'AIN
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de SAINT ETIENNE
DU BOIS
Commune de **RAMASSE**

Accusé de réception en préfecture
001-210103172-20260629-2026-06-01-DE
Date de télétransmission : 31/07/2026
Date de réception préfecture : 31/07/2026

Nom de l'association	Siège à	Montant voté
Sou des Ecoles	VILLEREVERSURE	400 €
Club de l'amitié	VILLEREVERSURE	150 €
Echo du Suran	VILLEREVERSURE	150 €
Amicale des donneurs de sang de la Vallée du Suran	VILLEREVERSURE	100 €
ADMR des 2 Vallées	VILLEREVERSURE	200 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	VILLEREVERSURE	100 €
TOTAL Villereversure		1 100 €
AGEK	HAUTECOURT	100 €
BTP CFA AIN / 1 élève	BOURG EN BRESSE	100 €
MFR La Vernée / 2 élèves	PERONNAS	100 €
TOTAL Exterieur		300 €

TOTAL SUBVENTIONS	3 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer à diverses associations un montant total de subventions de 3000 €, ventilé selon l'état ci-dessus.
Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus
Pour Copie Conforme,
Le Maire, Christian PASSAQUET

Le secrétaire de séance Rémi DEULCEUX

MAIRIE DE RAMASSE
01 (Ain)